



Audit des marchés publics du Secrétariat général du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé un audit portant sur la manière dont le Secrétariat général du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (SG-DEFR) assume ses tâches de coordination et de pilotage dans la conduite du département. Le contrôle a également concerné la gestion des marchés publics du SG-DEFR. Les résultats de l'audit dressent un tableau contrasté.

Des améliorations nécessaires sont en cours

Il existe un petit nombre de directives spécifiques au département qui viennent compléter le droit des marchés publics en vigueur. Une disposition prévoit notamment que les adjudications de gré à gré d'une valeur supérieure au seuil de l'OMC doivent être préalablement autorisées par le chef du département. Contrairement au Département fédéral des finances, le DEFR n'a pas édicté de telles directives spécifiques définissant les facteurs qui sont déterminants pour le bon déroulement des procédures d'acquisition. En revanche, le DEFR a intégré un module de gestion des adjudications aux étapes du processus situées en amont du système de gestion des contrats de la Confédération. La procédure d'approbation est notamment appliquée à l'aide de ce module. Le SG-DEFR projette en outre d'examiner les procédures d'achats des différents offices du département à travers un système complémentaire de rapports, dont l'introduction est prévue dans le courant de l'année. Les offices pourront ainsi procéder aux éventuels ajustements nécessaires. Le CDF encourage cet effort.

Le SG-DEFR participe également à différents grands projets informatiques du département. Il siège dans les comités de 17 projets, qui représentent environ 93 % du volume total. Le SG rédige dans ce cadre des rapports contenant les éventuelles recommandations formulées par la direction du DEFR. Le CDF estime que cette procédure d'accompagnement des grands projets informatique est appropriée.

Des améliorations pour plus de transparence

Les charges d'acquisition du SG-DEFR s'élèvent chaque année à quelque 14 millions de francs. Le CDF a contrôlé huit marchés publics conclus en 2013 et 2014, représentant un montant total de 7,9 millions de francs. Le marché portant sur la bureautique, qui est reconduit chaque année, constitue avec 6,6 millions de francs une part importante de ce montant. Les procédures d'adjudication ont été correctement choisies. Les lacunes identifiées sont essentiellement dues à un manque de savoir-faire en matière d'acquisitions. Ainsi, le cahier des charges du marché ne précisait aucun critère d'adjudication; dans d'autres cas, ces critères n'étaient pondérés qu'au moment de l'évaluation des offres. Plusieurs marchés de faible valeur ont été conclus, après négociation, sur la base d'offres de soumissionnaires sans que le mandant fournisse de cahier des charges. Le CDF déplore également la documentation lacunaire des évaluations des offres.

Aucune directive, ni aucun processus spécifiques aux acquisitions n'existent au sein du SG-DEFR. Un poste de coordinateur des achats a été créé au premier semestre 2015. Ses tâches et obligations doivent toutefois encore être clairement définies dans le cadre de processus et d'instructions en matière d'acquisitions qu'il reste à développer.



Les mesures déjà engagées, associées à la mise en œuvre de celles qui sont préconisées par le CDF, permettront au SG-DEFER de mettre en place les conditions préalables à une bonne gestion de ses acquisitions.

Texte original en allemand